

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du vendredi 02 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, vendredi 02 décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par convocations faites le 25 novembre 2022, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur David MONNIER, Maire des CORVÉES-LES-YYs.

Étaient présents : M. MONNIER David, M. LE DORLOT Patrick, M. MICHEL Edouard, M. BETOULLE Jérôme, M. BOURNISIEEN Joël, Mme NANTEUIL Nadine, Mme CLAY Monique.

Était absente excusée : Mme MULLER Sophie (pouvoir Mme Nanteuil Nadine)

Était absente : Mme FOSSEPREZ Emilie, M. LEKEUX Clément

Secrétaire de séance : Mme NANTEUIL Nadine

Présents : 7 Votants : 8 Absents : 2

Délibération 2022/39 : Délibération transfert de fonds pour le SIVOP

Monsieur le Maire rend compte du procès-verbal du comité de gestion du SIVOP du 29 septembre 2022.

Sur le point financier, le président du SIVOP, M. Philippe SCHMIT, fait état des diverses augmentations (énergie, coût de l'alimentation, carburant...) que subit le SIVOP en cette période de crise, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il précise que le dépassement au budget prévu sera, pour le dernier trimestre, de 7 500,00 €. Après discussion, le comité du SIVOP décide d'appeler 7 500,00 € supplémentaires aux communes. Cette nouvelle contribution, pour Les Corvées les Ys, s'élève à 1 503,00 €, ce qui porte la contribution de la commune pour l'année 2022 à 31 978,00 €, alors que cette dernière s'élevait à 28 015,00 € soit une augmentation de 3 963,00 €.

M. BETOULLE s'interroge sur le fait que le SIVOP augmente la contribution des communes, alors qu'il serait probablement possible au SIVOP d'appréhender une meilleure analyse des problèmes de trésorerie par la recherche de solutions pratiques afin d'éviter d'augmenter systématiquement la contribution des communes.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le paiement de la dernière contribution.

Après en avoir délibéré, et à la majorité, le Conseil Municipal se déclare favorable au règlement de cette dernière contribution 2022 en faveur du SIVOP

Pour : 6

Contre : 1

Abstentions : 1

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le 02 décembre 2022
Le Maire, David MONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en sous-préfecture
le 06 décembre 2022
et la publication le 06 décembre
2022.
Le Maire, David MONNIER